

CONTACTS :

Charles DANCLA, responsable - Tél. 02 55 36 01 13

conseil.archives@cdg85.fr

www.maisondescommunes85.fr

Rubrique « Catalogue prestations CDG » > « Prestation archives »



DEPUIS 1992, LE CENTRE DE GESTION MET À LA DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA VENDÉE, UN SERVICE « CONSEIL ARCHIVES ».

Actuellement, quatre archivistes qualifiés assurent cette mission d'assistance et de conseil en gestion d'archives en lien avec les Archives Départementales : Marie-Noëlle Bonnier, Clémence Bécard, Léna Brière et Martin Bolteau. Gwenaëlle Le Bot dédie son activité aux services de la Maison des Communes.



En haut, de gauche à droite : Léna Brière (archiviste itinérante), Marie-Noëlle Bonnier (archiviste itinérante), Clémence Bécard (archiviste itinérante).

En bas, de gauche à droite : Gwenaëlle Le Bot (archiviste CDG85), Martin Bolteau (archiviste itinérant) et Charles DANCLA (responsable de service).

Nos quatre archivistes itinérants se déplacent à travers le département de la Vendée pour effectuer des visites de locaux d'archives à la demande des collectivités. Lors de cette visite préalable gratuite, ils effectuent un état des lieux et évaluent la durée de leur intervention avec une proposition sous forme de devis.

Si vos archives ne sont pas classées, vous perdez la possibilité d'avoir recours à des documents essentiels pour votre gestion administrative, la justification de vos droits et ceux de vos administrés, la connaissance de l'histoire de votre collectivité.

Pourquoi faire appel au service ?

Souvent, les collectivités déplorent :

- un manque de place dans leurs locaux (projet d'agrandissement ou de déménagement),
- un manque de temps du personnel administratif,
- une méconnaissance des documents à conserver,
- une perte de temps en recherche de documents,
- des archives encombrantes, non classées, voire en vrac et donc inexploitables.

TARIF JOURNALIER

2026 :

265 euros

Décision du conseil
d'administration
du CDG85
le 25/11/2025

Quels sont les types d'interventions ?

Afin de répondre aux difficultés et aux besoins des collectivités, le service « Conseil Archives » itinérant propose six types d'interventions :



TRAITEMENT DES FONDS D'ARCHIVES PAPIERS
(tri, élimination, classement, inventaire)



MISE À JOUR ANNUELLE (OU BIANNUELLE) DES CLASSEMENTS
avec les nouvelles archives créées



ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION DES DOSSIERS NUMÉRIQUES



SENSIBILISATION DU PERSONNEL EN FIN DE MISSION



RÉORGANISATION DE LOCAUX
Conseil et préparation



CONSEILS TÉLÉPHONIQUES OU PAR COURRIEL
(communicabilité, conservation, etc.).